

[conférence] Réforme des retraites : ce que veut la CFDT

Alors que le projet de loi sur les retraites commence à être étudié par les députés et que va se tenir la première réunion de la conférence de financement, le 30 janvier, la CFDT a tenu une conférence, mercredi 29 janvier, pour réaffirmer ses positions.

Par Jérôme Citron



« *Il est urgent de renouer avec le sens et le contenu d'un régime universel* ». Alors que le projet de loi sur les retraites entre dans une deuxième phase avec son examen par les députés, Laurent Berger a réaffirmé les positions de la CFDT. « *En l'état actuel, le projet ne nous convient pas ! a-t-il prévenu. Nous attendons des réponses rapides, notamment sur la pénibilité qui est pour nous un sujet essentiel* ». La CFDT se tourne donc vers les députés afin qu'ils prennent leur responsabilité au cours de l'examen du texte. Elle a rédigé à leur intention une trentaine d'amendements dont ils peuvent s'emparer pour les défendre dans l'hémicycle. Ces amendements qui reprennent les revendications de la CFDT peuvent être classés en trois grandes exigences.

Les trois exigences de la CFDT

La première exigence concerne tout ce qui a trait à la solidarité. La CFDT souhaite des avancées sur le minimum de pension et sur la prise en compte des périodes de chômage. La deuxième exigence rassemble les sujets liés à la justice du système. La CFDT propose ainsi une meilleure prise en compte de la pénibilité, un dispositif spécifique pour les jeunes qui peinent à s'insérer sur le marché du travail et des droits familiaux forfaitaire et non calculés en pourcentage. Enfin, la CFDT exige des avancées en matière de liberté accordée aux salariés à travers un véritable droit à la retraite progressive et la création d'une banque des temps qui permette d'avoir davantage de prise sur son départ à la retraite et ainsi mieux concilier les différents temps de la vie.

« *Ces avancées sont nécessaires pour faire de cette réforme une véritable réforme de justice sociale* », a martelé Laurent Berger. Alors que la conférence de financement se réunira pour la première fois jeudi 30 janvier, il n'est pas question pour la CFDT d'attendre la fin de ses travaux pour étudier les amendements qu'elle propose. « *Nos revendications doivent être prises en compte dès la première lecture du texte à l'Assemblée nationale. C'est la condition pour que la conférence de financement puisse se dérouler sereinement.* », a expliqué le secrétaire général. Et sur cette conférence de financement, la CFDT a également des revendications et une exigence de transparence, notamment sur les chiffres qui ont tant manqués au cours de la concertation menée ces derniers mois. « *Les efforts ne devront pas reposer que sur les salariés et les agents, prévient Laurent Berger. Nous n'accepterons pas que revienne par la fenêtre un âge pivot que nous avons réussi à faire disparaître du projet de loi.* » Le message ne peut être plus clair.

